

PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES tenues le 23 octobre 2021 à la mairie du Mesnil-Mauger

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le président de l'association, Jacques Devos, ouvre la séance à 15 h en remarquant que 17 personnes sont présentes et que 24 se sont fait représenter, le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale délibère valablement à savoir 32 personnes présentes ou représentées, est donc largement dépassé.

Le président remercie tous les participants de leur présence à cette huitième assemblée générale de notre association et en cette période de pandémie d'être venu avec un masque. Par précaution les sièges ont été éloignés autant que possible les uns des autres.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021

1. Restauration de la chapelle

Lors de notre dernière réunion, nous vous avons informés que nous chargions la société Urbiconseil de préparer le dossier conduisant à un appel d'offres de marché public en vue de la désignation d'un maître d'œuvre chargé de préparer et contrôler la restauration des décors de la chapelle.

Le dossier de candidature fut publié sur une plateforme informatique au début novembre, la date limite de remise des offres étant fixée au 14 décembre. Deux réponses furent reçues et examinées au moyen d'une grille de notation par Urbiconseil.

Les candidats étaient les sociétés Aedificio et BMAP qui reçurent les notes de 74,2 et 95,21 sur 100 respectivement. M. le Maire de Mézidon Vallée d'Auge a donc notifié le marché à BMAP en fin janvier 2021.

Nous n'avons plus eu de nouvelles de BMAP au premier trimestre 2021 et en avril M. Maffre, directeur de BMAP, a souhaité organiser une réunion avec les principaux intéressés de ce marché pour le 12 mai à la chapelle. Il voulait savoir comment orienter la restauration car de nombreuses questions se posent : dérestauration totale ou partielle sur les interventions précédentes, rendre les scènes plus lisibles ou ne garder que ce qui est d'origine etc. Lors de cette réunion, il a demandé à pouvoir charger un cabinet de réaliser des orthophotographies de la chapelle, composant une mosaïque de photos dont l'assemblage ne

présente aucune déformation, ce qui fut accepté.

Nous avons insisté pour avoir avant les vacances d'été un devis, indispensable pour chercher des aides de mécènes, M. Maffre n'a pris là aucun engagement.

Quelques jours après M. Sohier, directeur des services techniques de la mairie, nous a dit que le prix de ces photos n'était pas prévu par la commune et qu'il faudrait attendre un prochain conseil municipal pour l'autoriser. Pour gagner du temps, il demandait si l'association pourrait prendre le coût à sa charge soit 1290 €. Le président a accepté pour ne pas perdre de temps.

Nous fumes donc fort choqués de voir que ce cabinet CTA n'est venu faire ces photos que le 18 juin et que ces photos n'étaient pas satisfaisantes pour M. Maffre ; ce n'est que fin juillet que des photos satisfaisantes furent remises.

L'association a envoyé un courriel à BMAP faisant savoir notre mécontentement face à cette lenteur. Mme Grippon, assistante de M. Maffre, a répondu que nous devrions avoir le devis « courant septembre ».

En fait, ce que nous ignorions était que le décompte du délai de remise de l'avant-projet simplifié, comprenant le devis tant attendu, n'avait pas commencé car M. Maffre n'avait pas demandé l'ordre de service correspondant à la notification du marché. Celui-ci devant être envoyé au plus tard 6 mois après la notification du marché (Article 19-11 du CCAG « travaux »), il ne l'a reçu que le 24 août, lui laissant ainsi jusqu'à fin novembre pour remettre son étude.

Finalement M. Maffre a remis à la commune son avant-projet simplifié le 29 septembre. M. Aubey, maire de Mézidon,, nous a informés qu'en réponse à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), M. Maffre leur avait remis un devis global pour la restauration et qu'il leur avait demandé de garder ce devis confidentiel. M. Aubey souhaite organiser à la mi-novembre une réunion qui comprendra toutes les parties intéressées, financières et techniques. Nous y participerons.

Il y a encore de nombreuses étapes avant le début du chantier : avant-projet détaillé, autorisation de travaux sur monument historique, appel d'offre pour choisir les entreprises ; il est donc, vraisemblablement, exclu que les travaux commencent en 2022.

Pour ne pas faciliter la situation, Mme Kcenia Naoumenko, qui était notre correspondante à la DRAC pour ce projet a quitté l'antenne normande et M. Sohier, directeur technique de la Ville de Mézidon Vallée d'Auge, a quitté son poste et a été remplacé par M. Sliman Recham .

2. Vie de l'association

2.1. Visites de la chapelle

La pandémie et les mesures pour s'en protéger (obligation du port du masque puis contrôle des pass sanitaires à partir du 10 août) ont, bien sûr, perturbé notre programme de visites.

Nous avons prévu trois ouvertures de la chapelle en juillet et en août, la participation aux cycles de visite organisés par l'APEPA le 10 août et la participation aux Journées européennes du Patrimoine (JEP) les 18 et 19 septembre. L'ouverture du dimanche 13 juillet, annoncée par la presse locale, a permis d'accueillir une douzaine de personnes, mais les 1^{er} et 22 août il y eut très peu de monde ; certes, des gens très intéressés et...intéressants. Par contre les cycles de l'APEPA amènent toujours beaucoup de visiteurs, il y en eu une cinquantaine environ cette année. Pour les JEP des 18 et 19 septembre derniers, nous avons ouvert la chapelle les après-midi du samedi et du dimanche. La fréquentation fut satisfaisante : 16 à 20 personnes le samedi, 20 à 25 le dimanche.

Ces visites posent le problème de la participation de membres de l'association. Pour le cycle APEPA, il y avait 6 personnes de CCSMA, c'était bien ! Pour les JEP, nous étions 4 le samedi et 2 le dimanche. Le président fut seul pour les 3 autres ouvertures, or il est impossible de d'accueillir les visiteurs, vendre nos publications et contrôler les pass en même temps. Il n'y aura peut-être plus de pass l'an prochain mais la question de la participation des membres à ces visites se pose : il faut faire connaître ces visites et bien s'occuper de nos visiteurs.

M. Hiblot nous parle de son projet d'organiser des crèches de Noël dans les églises de l'APEPA (alliance des églises anciennes du Pays d'Auge). Ces crèches feront appel à l'imagination de leur réalisateur sans aucune contrainte. La proposition est lancée ; nous verrons si elle entraîne une création.

Le président évoque l'idée d'organiser, l'été prochain, une exposition consacrée à Alexandre Choron esprit universel normand du XIX^e siècle qui a souvent résidé à Sainte-Marie-aux-Anglais. Cette exposition pourrait être réalisée en collaboration avec les Archives départementales du Calvados et devenir ensuite itinérante. Mme Meunier, présidente de l'APEPA et membre de notre conseil d'administration, présente à ce sujet un maître de chœur venu dans notre région, qui pourrait préparer une audition d'œuvres composées ou rééditées par A. Choron. Un groupe sera composé pour étudier la faisabilité d'une telle manifestation qui ferait connaître notre chapelle au-delà de son domaine habituel.

2.2. Montant de la cotisation annuelle

Nous proposons de maintenir la cotisation de base à 10 € et de donner la possibilité de s'acquitter de cette cotisation par un don à la Fondation du Patrimoine d'au moins 90 €.

Mis aux votes, le rapport d'activité est accepté à l'unanimité des votants.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020-2021

A la fin de l'exercice précédent, le bilan était le suivant :

Passif		Actif	
Compte bancaire	4725	Report à nouveau	3006
Compte Livret A	61	Bénéfice de l'exercice	2108
Chèques à débiter	- 20		
Chèques à encaisser	100		
Caisse	248		
TOTAL	5114		5114

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2020/2021 a été comme tel (comparé au précédent) :

Charges		Produits	
Assurances,	196/197	Adhésions et Cotisations	2005/2 275
Frais de bureau, photocopies,	475/672	Dons	520/120
Adhésions diverses	75/49	Subvention communale	100/340
Services / achats divers	1291/95	Vente de posters, brochures	214/386
TOTAL	2037/1013		2839/3121

Soit un bénéfice de 802 € pour l'exercice

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir le compte « adhésions, cotisations et dons » passer de 2395 à 2525 €. De plus? un certain nombre de nos membres payent leur cotisation par un don de 90 € ou plus à la Fondation du Patrimoine, don partiellement défiscalisable. Ces sommes n'apparaissent pas dans notre bilan car elles ne sont plus librement utilisables par l'association. Elles peuvent contribuer à notre projet de restauration mais avec l'accord de la Fondation du Patrimoine. Par statut, si nous n'employons pas cet argent pour « notre » restauration, il ira à un autre projet. Les dons reçus sur notre compte se montent à 6180 € lors du présent exercice en progression par rapport au précédent (5445 €). La Fondation du Patrimoine retenant 6 % de ces sommes pour ses frais de fonctionnement, nous augmentons notre compte de 5809 €, le portant à 16 464 €.

Le bilan en fin d'exercice est donc le suivant avant décision de l'assemblée générale sur l'emploi du bénéfice :

Compte bancaire	5283	Report à nouveau	5114
Compte livret A	61		
Chèques à débiter	0		
Chèques à créditer	76		
Caisse	496	Bénéfice de l'exercice	802
Total	5916 €		5916 €

**Nous proposons de porter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.
Le rapport financier est adopté à l'unanimité des participants.**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts adoptés en 2013 lors de la création de l'association correspondaient à un modèle type trouvé dans un livre. Ils sont toujours les mêmes, à part quelques compléments en 2014. Il nous a donc semblé nécessaire de les revoir et les adapter au fonctionnement de l'association observé depuis. Une première version de ces nouveaux statuts a été soumise aux membres du conseil d'administration, en janvier de cette année.

Cette révision répond à trois volontés :

- Présenter les articles suivant une logique allant des membres de l'association, à l'assemblée générale, au conseil d'administration puis au bureau.
- Préciser les procédures de désignation des participants dans ces assemblées ainsi que celles de radiation.
- Tenir compte du passage de la commune du Mesnil Mauger à celle de Mézidon Vallée d'Auge comme propriétaire de la chapelle.
- Tenir compte de la possibilité de remplacer des réunions physiques par un dialogue par Internet.

Les principales modifications sont lues et discutées :

- Relation avec la commune de Mezidon Vallée d'Auge ;
- Engagement demandé à un nouveau membre actif ;
- Conditions de radiation d'un associé ;
- Possibilité de tenir une assemblée générale par correspondance ;
- Condition pour être candidat au conseil d'administration ;
- Précision sur l'élection au conseil d'administration ;
- Possibilité de tenir les réunions par téléconsultation ;
- Précisions sur l'élection des membres du bureau ;
- Tribunal compétent en cas de litige.

Ces modifications sont soumises au vote des membres de l'assemblée générale ; elles sont acceptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Vu le président
J.E. Devos

Vu le secrétaire
P. Fournier